

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 808)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 58

présenté par
M. Amard et Mme Guetté
à l'amendement n° 39 de M. Rome

ARTICLE 3 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.